

que de pétrole et de gaz. Mais nous avons également de l'énergie hydro-électrique, thermonucléaire, de l'énergie dérivée du gaz et du pétrole qui provient de régions en dehors de l'Alberta, y compris les ressources de l'Arctique. Cela va donner lieu à des demandes rivales. Il est probable qu'au cours des années à venir il y aura une grande controverse quant à savoir si l'on doit construire un gazoduc ou sur la côte est ou ouest de la baie d'Hudson. Cette décision va mettre en jeu des intérêts rivaux en Ontario, au Manitoba et au Québec. Il y aura des controverses à l'égard de l'itinéraire exact du pipe-line du Mackenzie et de la nature du développement industriel associé à ces projets.

Les sables bitumineux de l'Athabasca ont une certaine importance, mais tant qu'on n'en aura pas extrait le pétrole, le gouvernement fédéral ne pourra pas faire grand-chose. Tant que le gouvernement provincial ne cherche pas à exporter ce pétrole vers les autres provinces, le gouvernement fédéral n'a aucun pouvoir. C'est seulement lorsqu'une province fait des exportations que le gouvernement fédéral peut exercer des pouvoirs et l'Office de l'énergie étudie actuellement la question des permis.

Je tiens à répéter que je crois en la décentralisation. Je crois que l'Ouest peut faire valoir son raisonnement. Mais à mon avis, la décentralisation devrait se faire en faveur de toutes les régions du Canada qui ont besoin de prendre de l'expansion. Elle ne doit pas se faire seulement de Toronto vers Barry, de Montréal vers Sainte-Scholastique ou vers North Bay, dans le nord de l'Ontario ou vers Pontiac dans la province de Québec, mais bel et bien jusqu'à Kenora-Rainy River. Toutefois, pour le moment, il semble que la proposition du député soit un peu prématurée.

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je dois avouer avoir lu avec consternation le bill figurant au nom du député de Calgary-Centre (M. Andre) qui propose de transférer l'Office national de l'énergie à Calgary. Transférer cet office à Calgary revient à installer une pucelle dans un baraquement militaire. Quel que soit son degré de vertu actuel, l'Office la perdrait totalement après avoir couché avec les magnats du pétrole de Calgary.

Il vaudrait beaucoup mieux supprimer l'Office de l'énergie dans sa forme actuelle et créer un organisme qui travaillerait dans l'intérêt du consommateur canadien. Depuis sa création, en 1959, l'Office national de l'énergie a accumulé un dossier de politiques et de décisions à courte vue, qui ont joué contre les intérêts de l'industrie et des consommateurs canadiens.

On se souviendra que l'Office fut créé en 1959 peu de temps après le grand débat sur le pipe-line, supposé pour protéger les intérêts canadiens. La Commission Borden en avait recommandé la création en signalant que, dans le passé, le Canada avait exporté ses ressources pétrolières au détriment de ses consommateurs. Je pourrais citer en exemple les gisements de gaz du comté d'Essex en Ontario, et ce qui s'est passé sur la côte ouest dans le cadre de l'accord Pacific-Northwest.

La Commission Borden signalait en outre que le Canada exportait à des prix extrêmement bas du gaz aux États-Unis, entraînant des pertes de recettes, et recommandait la création de l'Office national de l'énergie qui protégerait nos intérêts. Quels en ont été les résultats? Si on en juge d'après le dossier de l'Office, je crains qu'il ne soit devenu le meilleur ami de l'industrie pétrolière.

Peut-être cela provient-il de sa composition. Beaucoup de ses membres sont d'anciens cadres de l'industrie pétro-

Office national de l'énergie—Loi

lière ou des gens qui ont été en étroite relation avec cette industrie et sont donc disposés favorablement à son égard. Par ailleurs, l'Office fait l'objet d'énormes pressions de la part de l'industrie pétrolière qui, par l'entremise d'hommes de loi et d'experts grassement payés, lui soumet des mémoires et des arguments et l'accable de faits et de chiffres plaidant en sa faveur. C'est pourquoi je suis atterré par l'idée même du transfert de l'Office à Calgary. Le député nous a informés que 400 cadres de l'industrie du pétrole se trouvent dans cette ville. J'imagine parfaitement à quelles pressions l'Office serait soumis.

Le Canada exporte aux États-Unis la plus grande partie de son gaz naturel peu coûteux ou du moins, s'est engagé à le faire. Par suite de décisions de l'Office national de l'énergie, en 1972, 40 p. 100 du gaz naturel vendable du Canada fut exporté aux États-Unis à des prix bien inférieurs à ceux qu'on aurait pu obtenir étant donné la pénurie de ressources énergétiques dans ce pays. Je crains que si nous ne limitons pas ces exportations, les Canadiens ne doivent payer plus cher leurs propres ressources en gaz naturel à mesure que la demande nationale augmentera.

Toute la politique de l'Office en matière d'exportation de ressources énergétiques est basée sur des principes erronés. L'Office déclare que si les Canadiens peuvent découvrir assez de pétrole ou de gaz pour le marché national, nous devrions exporter l'excédent. L'ineptie de ce raisonnement, c'est qu'à mesure que les réserves s'épuisent, les frais de production augmentent. En d'autres termes, parce que les États-Unis achètent une telle quantité de gaz naturel à bas prix aujourd'hui, les Canadiens devront à l'avenir payer beaucoup plus cher cette source d'énergie, étant donné que nous serons obligés de nous approvisionner dans le Grand nord où les frais d'extraction et d'immobilisation sont beaucoup plus élevés.

Pourquoi l'Office a-t-il rejeté le principe d'un système de dualité des prix selon lequel les Canadiens paieraient un certain prix pour le pétrole et le gaz et les importateurs étrangers paieraient un prix beaucoup plus élevé? Nous pouvons à titre de Canadiens tirer profit de cette politique, mais tentons de persuader l'Office national de l'énergie ou les sociétés pétrolières qui exercent une influence excessive sur l'Office. En dépit du fait que deux des quatre principaux exportateurs de gaz naturel sont des filiales de sociétés américaines qui vendent du gaz à leurs sociétés mères, l'Office national de l'énergie n'est pas intervenu pour imposer des prix équitables à l'égard de nos ressources.

● (1740)

M. Andre: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. A l'instar d'autres députés, j'ai écouté avec plaisir l'exposé de mon préopinant sur la politique énergétique du NPD, mais je prétends que cela a très peu à voir avec la question actuellement à l'étude. Les mérites ou les faiblesses de l'Office national de l'énergie et la facilité avec laquelle il a géré notre énergie dans le passé ne font pas l'objet du bill à l'étude. Je préférerais que le député s'en tienne à la substance du bill et s'abstienne de formuler des critiques qui portent atteinte à l'Office national de l'énergie. Telle n'était certes pas mon intention.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A mon avis, le rappel au Règlement du député pourrait s'appliquer à d'autres interventions. La présidence a bien trouvé que le député s'écartait du bill lorsqu'il a parlé de la conférence de l'Ouest. Je suppose que j'aurais dû rappeler les députés à l'ordre, mais maintenant je lui demanderais de se contenter de parler plus précisément du bill.